

Projet Photovoltaïque du Piboulon

Réunion du 13 septembre 2017

Fondamentalement soucieuse de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, l'association La Parole aux Citoyens entend agir activement pour le développement des énergies renouvelables.

Le projet photovoltaïque du Piboulon fait toutefois débat au sein de l'association car il concerne une zone naturelle tout à fait digne d'intérêt alors que d'autres possibilités bien moins impactantes pour l'environnement existent dans la commune. Dans ce cadre, un échange avec Voltalia a été sollicité afin de mieux appréhender le projet et examiner la possibilité de synergies ou de de partenariats avec d'éventuels projets photovoltaïques citoyens (appropriation collective des enjeux du développement des énergies renouvelables par l'ensemble des habitants et des acteurs locaux).

Participants

- Yolaine RAYMOND (Voltalia)
- Alban HANYS (Voltalia)
- Hélène HANSLER (Sur le Toit des Alpilles)
- Eric BRUCHET (Mairie de Mallemort, adjoint à l'urbanisme)
- Muriel PLATON (La Parole aux Citoyens)
- Jean-Claude DEGIOVANNI (La Parole aux Citoyens)
- Thierry PLATON (La Parole aux Citoyens)

Historique du projet

La société Parc Photovoltaïque du Piboulon a été créée en 2009. Les études d'un premier projet ont été réalisées en 2010-2011. Ce projet concernait 2 sites : celui de la Crau près de la ligne TGV et celui du Piboulon. Une demande de permis de construire a été déposée puis finalement retirée, notamment pour des problèmes de maîtrise foncière (difficulté pour VOLTALIA de louer les parcelles appartenant à RFF).

Un nouveau projet (2.44 MW) a été étudié sur le seul site du Piboulon dont une partie a été étendue sur la commune de Mallemort. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact plus complète (réalisée par Eco-Med). Pendant la première phase de l'instruction de ce second permis de construire, l'autorité environnementale a émis son [avis sur le projet et sur l'étude d'impact](#), le 20 avril 2017. Celle-ci sera à la disposition du public pendant l'enquête publique qui aura lieu du 29 Septembre au 30 octobre 2017. Cette enquête est prescrite par la préfecture dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

Nota : En décembre 2016 l'association La Parole aux Citoyens a demandé à être agréée en tant qu'Association Locale d'Usagers (ALU). Cette demande n'ayant fait l'objet d'aucune réponse officielle (et notamment d'aucun refus justifié), l'association est aujourd'hui réputée agréée de fait en accord avec l'article R132-6 du code de l'urbanisme. A ce titre l'association est en droit de demander à être concertée en amont des enquêtes publiques pour les projets risquant de remettre en cause le cadre de vie et l'environnement.

Présentation de la démarche d'appel d'offre CRE

Volitalia explique le fonctionnement des appels d'offre de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie). A ce jour les projets photovoltaïques ne sont rentables que s'ils sont sélectionnés par la CRE et bénéficient d'un tarif bonifié de rachat de leur électricité :

- Beaucoup de candidats et peu d'élus
- La notation des projets par la CRE fait intervenir l'impact environnemental et priorise les sites non naturels et non boisés. Voir [cahier des charges CRE](#) (*la note est maximale si le certificat d'éligibilité du Préfet mentionne que le site est dégradé, que le bilan carbone des panneaux est faible, et que le site n'est pas soumis à défrichement*)

Le fait que le projet obtienne le permis de construire ne signifie pas qu'il se fera à court terme, il faut en effet qu'il soit sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre de la CRE.

Origine du relief du Piboulon

Dans l'avis de l'autorité environnementale de 2014, le site du Piboulon est présenté comme un « site dégradé » : il s'agirait d'« une butte constituée des remblais issus du creusement du canal EDF ».

Selon La Parole aux Citoyens, cette affirmation, évoquée en conseil municipal pour justifier le choix de ce site, est manifestement erronée. Le Piboulon est à l'évidence une colline naturelle (terrasse alluviale ancienne classée Fx sur la carte géologique) dont l'existence n'a rien à voir avec le creusement du canal EDF.

- Une photo aérienne de 1958 montre la colline entourée de terrasses cultivées (amandiers). A cette époque le site paraissait beaucoup plus « anthropisé » qu'aujourd'hui.
- Jean-Claude Degiovanni a vécu la création du canal : la colline du Piboulon n'a été utilisée que comme zone de stockage. Aux abords du site, le canal n'a pas été créé par creusement mais par endiguement et apport de matériaux. Les différentes catégories de roches nécessaires aux travaux ont été entreposées de façon temporaire sur le plateau du Piboulon et ne sont pas restées sur place (sauf de façon marginale en bordure du plateau).

Intérêt environnemental du Piboulon

Selon La Parole aux Citoyens le site du Piboulon présente un intérêt écologique et environnemental indéniable qui ne peut être ignoré :

- Depuis la fin des travaux EDF il y a cinquante ans, la nature a complètement réinvesti le site bien au-delà de son état d'origine. Le bois de chêne qui caractérise aujourd'hui le Piboulon n'existait pas en 1958 (voir photo en annexe)
- La structure du Piboulon est très particulière et originale: il s'agit d'un plateau surélevé de type « crau » entouré d'un bois de chêne (un « mini plateau de Vernègues »). Cette structure peu commune lui confère une grande biodiversité.
- Le plateau sommital sur lequel est envisagé le projet est caractérisé par une flore riche typique de la Crau (voir photos) avec notamment de très nombreux ophrys.
- La zone constitue un lieu de vie potentiel pour des espèces protégées : lézard ocellé, aigle de Bonelli, ...
- Il y a 25 ans les écoles allaient sur la colline du Piboulon pour faire découvrir la nature aux enfants et planter des arbres. Après la transformation du secteur Camp Blanc en une vaste opération immobilière (Golf et Domaine de Pont Royal), le Piboulon reste le dernier bout de colline écologiquement intéressant sur notre commune...

En résumé, si après les travaux EDF le Piboulon a pu être considéré comme un « site dégradé », ceci n'est absolument plus le cas 50 ans après. **Ce site constitue aujourd'hui un biotope naturel unique dans la commune, comparable à celui du plateau de Vernègues, il ne peut plus être qualifié de « dégradé ».**

Volitalia indique qu'une étude d'impact très poussée a été réalisée sur ce site et que celle-ci sera accessible pendant l'enquête publique. Cette étude a fait l'objet d'un avis et de remarques de l'autorité environnementale.

Des arbres sont à couper au sud-ouest du site (combien ?). L'opération n'est cependant pas conditionnée à une autorisation de défrichement car la DDTM, après une visite de site, a constaté « l'état non boisé du site » au vu de la faible quantité d'arbres, la végétation concernée étant principalement de la végétation arbustive. A noter que le peuplement de chênes situé à l'Est du site est maintenu et constitue d'ailleurs une barrière visuelle entre le site et le village de Mallemort.

L'implantation au sol des panneaux n'utilisera pas de béton (pieux plantés ou vissés). L'entretien du site pourrait être assuré par le pâturage de troupeaux (brebis).

Un chemin le long du grillage Est est souhaité pour conserver la vue sur Mallemort. Un débroussaillage des zones boisées sera effectué sur une bande 50 mètres autour de la clôture. Il s'agit de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) qui est obligatoire pour des questions de sécurité incendie.

La Parole aux Citoyens sera attentive à la qualité et à la complétude de l'étude d'impact (il suffit souvent d'une simple omission dans une étude d'impact, ou d'une dérogation jugée excessive, pour remettre en cause un permis pourtant pourvu de toutes les bénédictions officielles... voir : [Lançon de Provence](#), [La Barben](#), [carrière Lafarge](#),...)

Autres opportunités de projets photovoltaïques dans la commune

La Parole aux Citoyens indique que de nombreuses opportunités, moins impactantes pour l'environnement, existent dans la commune et mériteraient d'être étudiées/ exploitées. La possibilité de projets citoyens sur ces sites serait à envisager :

- Toitures publiques ou privés (voir ci-après la proposition de démarche citoyenne « **Sur le Toit des Alpilles** »). La commune de Mallemort possède notamment des toitures bien orientées (ancien et nouveau gymnase) et pourrait être partenaire de ce projet. Eric Bruchet indique qu'il convient au préalable de vérifier si la structure des toitures est apte supporter ces installations. Hélène Haensler précise que la démarche proposée par « Sur le Toit des Alpilles » prend à sa charge les études de faisabilité et notamment l'évaluation de la structure des toitures.
- **Site des Fumades** (anciennes carrières et ancienne décharge). Les photos (voir annexe) montrent de façon évidente un impact environnemental bien moindre que pour le Piboulon. La zone d'entraînement de l'école de travaux public paraît particulièrement bien adaptée à un projet photovoltaïque mais n'est cependant pas immédiatement exploitable car utilisée par l'école.
La décharge et la carrière étaient encore en activité en 2011 ce qui explique que ce site n'ait pas été pris en compte à l'époque. Eric Bruchet rappelle que l'ancienne décharge est un site classé soumis à surveillance pendant 30 ans. Ce point n'est cependant pas rédhibitoire et le futur PLU autorisera les installations photovoltaïques sur cette zone.
- L'installation d'ombrières photovoltaïques sur les **futurs parkings de covoiturage** de la commune pourrait être envisagée dans le cadre d'une démarche globale (et exemplaire) de lutte contre le réchauffement climatique (exemple : [parking de Jargeau dans le Loiret](#)). D'après Eric Bruchet les parkings aujourd'hui envisagés en entrée de ville peuvent être intéressants pour ce type d'aménagement (hormis peut-être celui du Rond-point de la Durance car situé dans le périmètre de protection du Pont). La réflexion reste cependant à approfondir, d'autres sites pourraient être envisagés.
- **Parking Intermarché** : dans le cadre de l'extension de ce supermarché l'installation d'ombrières sur le parking est à envisager. D'après Eric Bruchet Intermarché étudie déjà la question.

Présentation du projet Sur le Toit des Alpilles

Hélène Haensler présente le projet « Sur le toit des Alpilles » (voir [site internet](#)). Il s'agit de reproduire sur le territoire Est Alpilles (20 communes concernées) le modèle des « [Centrales Villageoises](#) » déjà opérationnel en [région Rhône-Alpes](#) et dans le Vaucluse ([Communauté du Pays d'Aigues](#)) :

- constitution d'une société coopérative de type SCIC réunissant citoyens, collectivités et entreprises
- location de toitures privées ou publiques et production entièrement revendue à EDF
- stimulation d'une économie locales tournées vers le photovoltaïque et implication des collectivités locales dans la promotion des énergies renouvelables

Dans ce cadre Sur le Toit des Alpilles recherche des toitures ainsi que des partenariats avec des collectivités et des entreprises (Mallemort ? Voltalia ?)

Synergies et partenariats possibles avec les démarches éco-citoyennes

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Voltalia achète de grandes quantités de panneaux. Sur le toit des Alpilles pourrait bénéficier de tarifs avantageux pour l'achat de ses panneaux
- Participation de Voltalia (ou d'une filiale) en tant que sociétaire de la SCIC Sur le toit des Alpilles (prise de participation)
- Partenariat possible de avec des installateurs déjà partenaires de Voltalia
- Voltalia envisage de devenir « agrégateur » (donc acheteur de production électrique comme EDF ou Enercoop) et pourrait offrir des conditions intéressantes.
- Voltalia envisage la possibilité d'un financement participatif par les habitants de la commune et de l'intercommunalité

Conclusion

Ces premiers échanges restent à approfondir. Il est convenu :

- D'une visite du site du Parc solaire du Castelet qui pourra donner une vision concrète de ce type d'installation et de son impact sur l'environnement
- D'une rencontre entre l'association Sur le toit des Alpilles et un spécialiste toiture de Voltalia
- D'une présentation du projet Sur le toit des Alpilles à la mairie de Mallemort.